



28 novembre 2014

Entre travail et famille : les parents valaisans en équilibre Résultats 2014 d'une recherche sur la conciliation

(IVS).- Le Secrétariat à l'égalité et à la famille a mandaté une recherche pour connaître la situation professionnelle des parents, les mesures de conciliation dans leurs entreprises respectives et l'organisation de la garde des enfants. Un questionnaire a été envoyé en mars 2014 à 2'452 familles avec enfant(s) de moins de 12 ans, par le bureau BASS de Berne. Dans l'idéal, les familles aspirent au modèle d'organisation des deux parents travaillant à temps partiel, alors que les familles monoparentales sont les moins satisfaites en matière de conciliation. Davantage de flexibilité de la part des entreprises et un élargissement des horaires des structures d'accueil permettraient aux parents valaisans de fonctionner de façon optimale.

L'insertion professionnelle des mères

En Valais, 74 % des mères en couple travaillent contre 88% des mères seules. Une conciliation facilitée entre le travail et la famille s'avère donc primordiale pour la majorité des parents.

L'insertion professionnelle des mères d'enfants de moins de 12 ans se situe dans la moyenne suisse : elle se situe à 79 % dans le Bas Valais et 81 % dans le Valais central. Dans le Haut-Valais, en revanche, seules 60% des mères sont professionnellement actives.

Conditions de travail dans les entreprises

Concernant les **horaires de travail**, les mères ont plus souvent la possibilité que les pères d'adapter leur temps de travail aux horaires des structures d'accueil, mais cela reste plutôt rare : 23% des mères et 12 % des pères seulement.

Alors que le **congé pour enfant malade** est prévu par la Loi sur le travail, seulement la moitié des parents estiment pouvoir en bénéficier dans leur entreprise.

Quant au **télétravail**, sensé faciliter la conciliation, il n'est utilisé que par une minorité de parents (6% des mères et 2% des pères), alors que la possibilité existe pour 20% des mères et 40% des pères.

Enfin une **politique des ressources humaines** attrayante en matière de conciliation travail – famille s'avère déterminante dans le choix professionnel pour la moitié des mères (51%) et un tiers des pères (34%).



Prise en charge des enfants

Près de la moitié des familles (44%) recourent aux grands-parents pour garder les enfants et un quart (26%) utilisent des garderies. Viennent ensuite les parents de jour et les infrastructures parascolaires. Le plus souvent, c'est un mixte de plusieurs solutions qui est réalisé. Pour les enfants de 0 à 4 ans, plus de la moitié (57%) des familles recourent à des structures payantes.

Parallèlement et même si le taux d'activité des mères reste stable à mesure que les enfants grandissent, il diminue au moment où les enfants entrent à l'école.

Organisation familiale : entre idéal et réalité

Dans l'idéal, les familles aspirent au modèle d'organisation des deux parents travaillant à temps partiel, alors qu'il est encore bien loin d'être réalisé (5% des couples). Dans le Haut-Valais par contre, seul un quart (27%) des familles aspirent à cette répartition. Du côté des femmes au foyer (24%), on remarque que 7% d'entre elles souhaiteraient travailler.

Les familles monoparentales sont les moins satisfaites de la répartition de leur temps entre travail et enfants, suivies par les mères d'enfants en bas âge. Les raisons invoquées sont l'impossibilité de réduire son temps de travail et le manque de structures d'accueil, en plus de considérations financières.

D'avantage de flexibilité de la part des entreprises et un élargissement des horaires des structures d'accueil permettraient aux parents valaisans de fonctionner de façon optimale. Par ailleurs, au vu de l'adhésion massive au modèle des deux parents à temps partiel, il est clair que la conciliation travail – famille ne doit plus être assumée presque exclusivement par le temps partiel des femmes.

Personnes de contact :

***Nicole Langenegger Roux, responsable du Secrétariat à l'égalité et à la famille
027 606 21 21 ou***

Ursula Stuedi, collaboratrice de langue allemande - au 027 606 21 20